

Bénéfice net part du Groupe : 1 822 millions d'euros - intégrant d'importants mouvements de périmètre**Proposition de dividende en hausse de 14 %**

Les évolutions de périmètre et reclassements en activités cédées ou en cours de cession conformément à la norme IFRS 5, comprennent :

- Bolloré Logistics cédé le 29 février 2024, déjà reclassé en 2023 en activité en cours de cession ;
- La contribution de Vivendi pour les exercices 2024 et 2023.

À la suite des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024, le Groupe ne détient plus le contrôle au sens IFRS10 qu'il exerçait sur Vivendi, mais seulement une influence notable. À compter de cette date, les contributions de Canal+, Louis Hachette Group, Havas et Vivendi figurent donc dans les mises en équivalence opérationnelles.

Chiffre d'affaires : 3 130 millions d'euros, -4 % à périmètre et change constants.

Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾⁽²⁾) : 1 million d'euros, la mise en équivalence de Canal+, Louis Hachette Group, Havas et Vivendi n'intervenant qu'à compter du 14 décembre 2024.

Résultat net : 1 840 millions d'euros contre 566 millions d'euros en 2023, intégrant la plus-value nette de cession de Bolloré Logistics (+3,6 milliards d'euros) et la moins-value de déconsolidation des sociétés issue de la scission Vivendi (-1,9 milliard d'euros).

Résultat net part du Groupe : 1 822 millions d'euros.

Trésorerie nette : 5 306 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Dividende proposé : 0,08 euro par action (dont 0,02 euro d'acompte déjà versé en septembre 2024), en progression de 14 %.

(1) Voir glossaire.

(2) Dont la contribution des mises en équivalence opérationnelles pour **+209 millions d'euros**.

Résultats de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration de Bolloré, réuni le 17 mars 2025, a arrêté les comptes de l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 130 millions d'euros, en baisse de 4 % à périmètre et taux de change constants :

- Bolloré Energy : 2 676 millions d'euros, -6%, dans un contexte général de baisse des cours, malgré des volumes vendus globalement en hausse ;
- Industrie : 351 millions d'euros, +11 %, en raison de la reprise des livraisons des Bluebus à la RATP, du maintien de l'activité Systèmes et d'un retrait des Films.

En données publiées, le chiffre d'affaires est en baisse de 1%, après +76 millions d'euros de variations de périmètre (correspondant essentiellement à l'acquisition de Sicarbu par Bolloré Energy en juillet 2023) et +6 millions d'euros d'effets de change.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽³⁾) s'établit à 1 million d'euros contre 61 millions d'euros en 2023 :

- Bolloré Energy ⁽⁴⁾ : 45 millions d'euros, +2 %, grâce à une bonne tenue des volumes et des marges ;
- Communication ⁽⁵⁾ : 207 millions d'euros, +23 %, croissance liée essentiellement à l'augmentation de la contribution d'UMG (+33 % par rapport à celle de 2023), portée par une nouvelle progression de ses résultats.
- Industrie ⁽⁴⁾ : -179 millions d'euros, en baisse de -65 millions d'euros en données brutes par rapport à 2023, principalement liée à des éléments exceptionnels non récurrents provenant de la précédente génération de batterie et malgré une amélioration de la rentabilité de l'activité Films packaging notamment.

Le résultat financier s'établit à 145 millions d'euros contre -18 millions d'euros en 2023. Il bénéficie principalement de l'impact positif de l'augmentation des produits de placements suite à la cession de Bolloré Logistics et du remboursement des financements sur titres de Compagnie de Cornouaille, fusionnée avec Bolloré SE. Enfin, il intègre la hausse des dividendes reçus à la suite de la prise de participation dans Rubis.

Le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelle ressort à 30 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2023. Il intègre la quote-part de résultat net du Groupe Socfin jusqu'à sa déconsolidation en septembre 2024, intervenue à la suite de l'entrée en vigueur du pacte d'actionnaires consécutif à l'offre de retrait sur les titres Socfin et de la cession par le Groupe Bolloré de 5 % du capital de Socfin.

Après prise en compte de -27 millions d'euros d'impôts (contre -31 millions d'euros en 2023), **le résultat net consolidé s'établit à 1 840 millions d'euros**, contre 566 millions d'euros en 2023. Cette forte hausse intègre la plus-value nette de cession de Bolloré Logistics (+3,6 milliards d'euros) et la moins-value de déconsolidation des sociétés issue de la scission Vivendi (-1,9 milliard d'euros).

Le résultat net part du Groupe ressort à 1 822 millions d'euros contre 268 millions d'euros en 2023.

(3) Voir glossaire.

(4) Avant frais de groupe.

(5) Mises en équivalence opérationnelle pour la période allant du 14 décembre au 31 décembre 2024.

Les capitaux propres s'établissent à 25 747 millions d'euros, contre 36 406 millions d'euros au 31 décembre 2023, en baisse de -10 658 millions d'euros, essentiellement liée à la sortie des intérêts minoritaires de Vivendi. **Les capitaux propres part du Groupe ressortent à 25 448 millions d'euros**, en hausse de 2 372 millions d'euros, du fait principalement de la plus-value de cession de Bolloré Logistics.

Au 31 décembre 2024, le Groupe Bolloré affiche une **trésorerie nette positive de 5 306 millions d'euros** ⁽⁶⁾ contre une dette de -1 465 millions d'euros à fin 2023. La hausse de 6 772 millions d'euros est principalement liée à la cession de Bolloré Logistics et à la sortie de l'endettement net de Vivendi SE au 13 décembre 2024.

A fin décembre 2024, le Groupe Bolloré dispose de 8 milliards d'euros de disponibilités et de lignes confirmées.

Principales opérations réalisées

- **Cession de Bolloré Logistics à CMA CGM**

Le 29 février 2024, le Groupe Bolloré et le Groupe CMA CGM ont annoncé la réalisation de la cession de 100 % de Bolloré Logistics à CMA CGM. Le prix de cession définitif s'établit à 4,8 milliards d'euros, après prise en compte de la dette et de la trésorerie à la date de réalisation. La plus-value nette consolidée s'élève à 3,6 milliards d'euros après impôts.

- **Acquisitions complémentaires de titres UMG**

Le 25 et 26 juillet 2024, le Groupe Bolloré a acquis 9,2 millions d'actions UMG NV supplémentaires pour 197 millions d'euros.

- **Cession de 5 % de Socfin**

A la suite de la sortie de cote de Socfin en septembre 2024, le Groupe Bolloré a cédé 5 % du capital de Socfin au prix de l'offre publique (32,5 euros / action) à son actionnaire majoritaire. Le Groupe Bolloré détient désormais 34,75 % de Socfin ⁽⁷⁾.

- **Prise de participation dans Rubis**

Le 20 mars 2024, Plantations des Terres Rouges, filiale du Groupe Bolloré, a franchi à la hausse le seuil des 5 % du capital et des droits de vote de la société Rubis. Au 28 février 2025, la participation s'élève à 5,96 %, pour une valeur boursière de 163 millions d'euros.

- **Programme de rachat d'actions Bolloré SE**

Au cours de l'exercice 2024, Bolloré a acquis 12 millions d'actions Bolloré pour un montant de 69 millions d'euros. Au 10 mars 2025, Bolloré SE détient 21,4 millions d'actions (représentant 0,75 % du capital) pour un montant de 123 millions d'euros. Le Conseil d'administration a décidé d'annuler ces actions.

- **Fusion-absorption de Compagnie de Cornouaille** par Bolloré SE en juillet 2024. A la suite de la fusion, les participations dans UMG et Vivendi sont désormais détenues directement par Bolloré SE, comme les actions Canal+, Louis Hachette Group et Havas depuis la scission de Vivendi.

⁽⁶⁾ Intègre le montant du gage-espèces concernant les projets d'OPR-RO sur Moncey, Cambodge et Artois (296 millions d'euros).

⁽⁷⁾ Incluant la détention de Compagnie de l'Odé et Bolloré Participations.

- **Fusions par voie d'absorption de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard** par Compagnie du Cambodge et de **Compagnie des Tramways de Rouen** par Financière Moncey au quatrième trimestre 2024.
- **Offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires (OPR-RO) sur Cambodge, Moncey et Artois.**
Bolloré SE a annoncé le 12 septembre 2024 son intention de mettre en œuvre trois offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires (« OPR-RO ») sur les actions de Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Ces offres publiques alternatives permettent aux actionnaires d'opter soit pour le rachat de leurs titres en espèces, soit pour un échange de leurs titres contre des actions Universal Music Group (UMG), soit pour une combinaison des deux.

Le prix et la parité d'échange en actions UMG ont été relevés le 23 décembre 2024 :

- 110 euros soit une prime de 50 % ⁽⁸⁾ ou 4,69 actions UMG pour 1 action Compagnie du Cambodge ;
- 133 euros soit une prime de 62 % ⁽⁸⁾ ou 5,67 actions UMG pour 1 action Financière Moncey ;
- 10 627 euros soit une prime de 95 % ⁽⁸⁾ ou 453 actions UMG pour 1 action Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, en qualité d'expert indépendant, s'est prononcé sur l'équité des conditions financières de chaque projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire et les notes en réponse ont été publiées le 17 janvier 2025.

Ce projet pourrait être examiné par le Collège de l'AMF le 25 mars 2025.

Scission de Vivendi

- Le 9 décembre 2024, les actionnaires de Vivendi réunis en Assemblée générale mixte ont approuvé à plus de 97,5 % des voix le projet de scission partielle de Canal+ et Louis Hachette Group et la distribution de Havas NV. Ces opérations sont intervenues le 13 décembre et la cotation de Canal+ sur le London Stock Exchange, Louis Hachette Group sur Euronext Growth et Havas NV sur Euronext Amsterdam a débuté le 16 décembre 2024.
- A l'issue de cette opération, Bolloré détient directement 30,4 % de Canal+, 30,4 % de Louis Hachette Group, 30,4 % de Havas et conserve 29,3 % de Vivendi.
- La survenance de cet évènement a conduit le Groupe Bolloré à réapprécier son implication et ses relations avec Vivendi, ainsi que Canal+, Louis Hachette Group et Havas NV. L'examen des faits et circonstances existants à la date de réalisation de la scission et postérieurement, permet de conclure que le Groupe Bolloré n'exerce qu'une influence notable sur les Groupes Canal+, Louis Hachette Group et Havas NV, et perd le contrôle au sens IFRS10 de Vivendi.
- A compter du 14 décembre 2024, ces quatre sociétés sont mises en équivalence opérationnelle dans les comptes de Bolloré.

Proposition de dividende : 0,08 euro par action

Il sera proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 0,08 euro par action (dont 0,02 euro d'acompte déjà versé en septembre 2024), en progression de 14 %.

Le détachement du dividende interviendra le 10 juin 2025 et le paiement, exclusivement en espèces, le 12 juin 2025.

(8) Par rapport au cours de bourse moyen pondéré 1 mois au 11 septembre 2024 (veille de l'annonce du Projet d'OPR-RO).

Chiffres clés consolidés

(en millions d'euros)	2024	2023 (*)	Variation
Chiffre d'affaires	3 130	3 174	(1%)
EBITDA (1)	48	104	(54%)
Amortissements et provisions	(47)	(43)	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA (1))	1	61	(98%)
Amortissements issus des PPA et autres éléments non inclus dans l'EBITA (1)	9	(50)	
Résultat opérationnel	11	11	(1%)
dont mises en équivalence opérationnelles	295	122	
Résultat financier	145	(18)	
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelles	30	27	
Impôts	(27)	(31)	
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	1 681	577	
Résultat net	1 840	566	
Résultat net part du Groupe	1 822	268	
Minoritaires	17	298	

	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation
Capitaux propres	25 747	36 406	(10 658)
dont part du Groupe	25 448	23 075	2 372
Endettement net du Groupe / (Trésorerie) (2)	(5 306)	1 465	(6 772)
Gearing (3)	n.a.	4 %	

(*) Retraité : conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession comprennent la contribution de Vivendi sur les exercices 2023 et 2024 (le Groupe a perdu le contrôle au sens IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi). Pour mémoire, les activités Transport et Logistique du Groupe hors Afrique (ces activités ont été cédées le 29 février 2024) étaient déjà reclassées en activités cédées ou en cours de cession dans la publication des comptes de l'exercice 2023.

(1) Voir glossaire.

(2) Intègre le montant du gage-espèces concernant les projets d'OPR-RO sur Compagnie du Cambodge, Financière Moncey, et Société Industrielle et Financière de l'Artois (296 millions d'euros).

(3) Gearing : ratio d'endettement net / fonds propres.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2024	2023 (*)	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	2 676	2 788	(4%)	(6%)
Industrie	351	314	12%	11%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	104	71	45%	15%
Total	3 130	3 174	(1%)	(4%)

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre (*)			2 ^{ème} trimestre (*)			3 ^{ème} trimestre (*)			4 ^{ème} trimestre (*)		
	2024	2023 (1)	2023	2024	2023 (1)	2023	2024	2023 (1)	2023	2024	2023 (1)	2023
Bolloré Energy	655	740	712	661	664	641	688	672	668	672	775	766
Industrie	75	74	74	104	74	74	92	86	85	81	82	81
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	20	17	15	26	24	18	29	24	18	28	25	20
Total	751	831	801	790	762	733	809	781	772	780	881	867

Résultat opérationnel ajusté par activité (EBITA)

(en millions d'euros)	2024	2023 (*)	Croissance publiée
Bolloré Energy ⁽²⁾	45	44	2%
Communication	207	169	23%
UMG	224	169	
Canal+ ⁽³⁾	(12)	-	
Louis Hachette Groupe ⁽³⁾	(6)	-	
Havas ⁽³⁾	0	-	
Vivendi ⁽³⁾	1	-	
Industrie ⁽²⁾	(179)	(114)	(57%)
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	(71)	(38)	(90%)
EBITA	1	61	(98%)

(*) Retraité : conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession comprennent la contribution de Vivendi sur les exercices 2023 et 2024 (le Groupe a perdu le contrôle au sens IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi). Pour mémoire, les activités Transport et Logistique du Groupe hors Afrique (ces activités ont été cédées le 29 février 2024) étaient déjà reclassées en activités cédées ou en cours de cession dans la publication des comptes de l'exercice 2023.

(1) A périmètre et change constants.

(2) Avant frais de groupe.

(3) Mises en équivalence opérationnelle pour la période allant du 14 décembre au 31 décembre 2024.

La présentation détaillée des résultats est disponible sur www.bolloré.com.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés sont en cours. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du dépôt du Document d'Enregistrement Universel (URD).

Comparabilité des comptes

- **Conformément à la norme IFRS 5** et pour assurer la comparabilité des résultats, les reclassements en activités cédées ou en cours de cession comprennent la contribution de Vivendi sur les exercices 2023 et 2024 (le Groupe a perdu le contrôle au sens IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).

Pour mémoire, les activités Transport et Logistique du Groupe hors Afrique (cédées le 29 février 2024) étaient déjà reclassées en activités cédées ou en cours de cession dans la publication des comptes de l'exercice 2023.

- **Indicateurs de performance**
 - Au 31 décembre 2024, le Groupe Bolloré n'a pas modifié la définition des indicateurs de performance, et notamment l'EBITA, qui sont comparables à ceux du 31 décembre 2023. Les données de l'EBITA et du résultat opérationnel sont présentées avant frais de Groupe.
- **Évolution du périmètre de consolidation**
 - Bolloré Logistics a été cédé le 29 février 2024 ;
 - Vivendi (et l'ensemble de ses filiales) n'est plus consolidé par intégration globale à compter du 13 décembre 2024
 - Canal+, Havas, Louis Hachette Group et Vivendi sont mis en équivalence opérationnelle depuis le 14 décembre 2024.
 - Vivendi a finalisé la cession des activités de festivals et billetterie à l'international le 6 juin 2024.
- **Évolution des principales devises**

Taux Moyen	2024	2023	Variation
USD	1,08	1,08	0%
GBP	0,85	0,87	(3%)
PLN	4,31	4,54	(5%)
CHF	0,95	0,97	(2%)
CNY	7,79	7,66	2%
RON	4,97	4,95	1%
CAD	1,48	1,46	2%
INR	90,53	89,30	1%
ZAR	19,83	19,95	(1%)

Glossaire

- **Croissance organique** : à taux de change et périmètre constants.
- **Résultat opérationnel ajusté (EBITA)** : correspond au résultat opérationnel avant les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (« PPA » : Purchase Price Allocation), les dépréciations des écarts d'acquisition et les badwill liés aux regroupements d'entreprises, les autres produits et charges liés aux litiges avec les actionnaires ou concernant les métiers sur lesquels le groupe n'opère plus, et l'impact IFRS 16 des contrats de concessions.
- **EBITDA** : résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations et l'impact IFRS 16 des contrats de concessions.
- **Endettement financier net / Position nette de trésorerie** : somme des emprunts au coût amorti, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, actifs financiers de gestion de trésorerie ainsi que des instruments financiers dérivés nets (actifs ou passifs) ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement financier net, ainsi que des dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

Les mesures à caractère non strictement comptable définies ci-dessus doivent être considérées comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable et Bolloré considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Bolloré ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

Les pourcentages d'évolution indiqués dans ce document sont calculés par rapport à la même période de l'exercice précédent, sauf mention particulière. En raison des arrondis, dans cette présentation, la somme de certaines données peut ne pas correspondre exactement au total calculé et le pourcentage peut ne pas correspondre à la variation calculée.